

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 décembre 2016	N° 2016-723

Convocation du 25 novembre 2016

Aujourd'hui vendredi 2 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET à partir de 12h40
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES à partir de 11h10
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 11h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 12h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Arielle PIAZZA jusqu'à 10h30
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h40
Mme Chantal CHABBAT à Mme Dominique IRIART à partir de 11h46
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h20
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h35
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 11h35
M. Jacques GUICHOUX à Mme André KISS à partir de 12h10
M. Pierre LOTHAIRE à M. Nicolas BRUGERE à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 2 décembre 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2016-723

Bordeaux - Projet d'aménagement de la place de l'Europe - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'article L300-2 du Code de l'urbanisme fait obligation aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPIC), auxquels les communes ont délégué leur compétence, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation de projets ou opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie. (article L103-2 du Code de l'urbanisme).

Dans le cadre de la fiche n° 59 du contrat de codéveloppement 2015/2017, intitulée « Grand Parc – Renouvellement urbain : Place de l'Europe », Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux souhaitent réaliser un réaménagement de la place et des voies périphériques tout en s'inscrivant dans le projet de renouvellement urbain du Grand Parc.

En effet la place de l'Europe est dans un état de délabrement ne permettant plus d'assurer la sécurité propre au domaine public et occupe une position stratégique centrale pour ce quartier en renouveau nécessitant des changements structurants tant au niveau de l'organisation des déplacements automobiles et piétonniers que dans une meilleure prise en compte des usages sur et autour de la place.

Pour répondre à cet objectif, la rue Portmann, en venant de l'est, est prolongée à double sens au pied de la résidence Ingres jusqu'au cours de Luze.

Le carrefour giratoire actuel (Schuman/Portmann) est supprimé et la rue Gendreau dotée d'un contrôle d'accès pour les livraisons du centre commercial.

La suppression de la rue Portmann au nord et à l'est de la place de l'Europe s'articule avec la création d'une longue voie verte reliant directement la place à la station de tramway « Grand Parc ».

Il vous est donc proposé, conformément aux articles précités du Code de l'urbanisme, d'ouvrir une concertation publique. Celle ci a pour but, d'une part, d'informer le public du lancement des études d'aménagement de cette place, d'autre part, d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une meilleure prise en compte du projet.

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés :

- à la Cité municipale, 4 rue Claude Bonnier 33077 Bordeaux,
- à la mairie de quartier du Grand Parc, Place de l'Europe, 33000 Bordeaux,

où, ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir des observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr>.

Les modalités d'animation et d'organisation de cette concertation se feront en liaison avec les services de la ville de Bordeaux.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis ;
- un plan de situation ;
- un plan programme.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole et sur son site internet, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

VU le Code de l'urbanisme et ses articles L300-2 et L103-2,

VU le Code de l'environnement,

Vu la fiche action n°57 du contrat de co développement, adopté en Conseil de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient d'autoriser l'ouverture à la concertation du projet d'aménagement de la place de L'Europe dont les financements seront : Fonds d'intérêt communal et crédits politique de la ville,

DECIDE

Article 1: d'adopter les objectifs du projet d'aménagement de la place de l'Europe :

- créer une place centrale dans un quartier en renouveau en conservant les arbres et le stationnement,
- réorganiser les déplacements automobiles et piétonniers,
- créer un espace public prenant en compte les usages sur et autour de la place.

Article 2: d'ouvrir la concertation publique préalable à la réalisation du projet évoqué, conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme,

Article 3: d'approuver les modalités de la présente concertation, telles que décrites dans le présent rapport,

Article 4: d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place ladite concertation,

Article 5: d'autoriser Monsieur le Président à fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 décembre 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 DÉCEMBRE 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 19 DÉCEMBRE 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--



COMMUNE DE BORDEAUX

BORDEAUX - Projet d'aménagement de la place de l'Europe

Dossier de concertation

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET DU DOSSIER:

Dans le cadre du contrat de codéveloppement 2015-2017 (fiche action n°59), Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux envisagent l'aménagement de la place de l'Europe et de ces rues périphériques.

L'objectif poursuivi par Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux serait de créer une place centrale dans un quartier en renouveau en conservant les arbres et le stationnement, réorganiser les déplacements automobiles et piétonniers tout en créant un espace public prenant en compte les usages sur et autour de la place.

La place de l'Europe s'inscrit dans le cadre du projet urbain du quartier de Grand Parc menée par Bordeaux Métropole, avec en périphérie les rues Robert Schuman, Portmann et cours de Luze, couvrant une surface de 24 000 m² environ, constituant le périmètre de concertation.

Le présent dossier a donc pour objet de satisfaire à cet objectif.

Aussi, en application des articles L 103-2 et L 300-2 du Code de l'urbanisme, il convient d'organiser une concertation qui permettra de porter à connaissance des résidents, des usagers du secteur, des associations locales et autres personnes concernées les objectifs du projet et de les associer à son élaboration.

MODALITES DE LA CONCERTATION :

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés à :

- la Cité municipale, rue Claude Bonnier à Bordeaux,
- la mairie de quartier du Grand Parc, place de l'Europe à Bordeaux.

Ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir des observations ou suggestions éventuelles.

Le dossier de concertation sera également disponible en ligne sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr> afin que les personnes intéressées puissent faire part de leurs remarques et propositions directement via ce site.

Les modalités d'animation et d'organisation de cette concertation se feront en liaison avec les services de la commune de Bordeaux.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis,
- un plan de situation,
- un plan programme.

LE CONTEXTE :

Le quartier du Grand Parc est situé dans la ville constituée, au nord de Bordeaux. Localisé en limite des boulevards, il fait face à la commune du Bouscat. Conçu dans les années 50, sur une superficie de 60 ha, ce nouveau quartier s'implante à l'époque sur d'anciens terrains marécageux non encore stabilisés. Situé au cœur de Bordeaux, à proximité de tout, le Grand Parc a de multiples atouts qu'il faut valoriser car demain le Grand Parc doit faire le lien entre les quartiers du Nord de Bordeaux et le centre ville.

Pour cela les réflexions sur l'aménagement urbain du quartier du Grand Parc ont été formalisées en 2014 par un plan guide de composition urbaine et paysagère visant à mieux relier le quartier dans son environnement immédiat, aménager les places du quartier en lieux de rencontre, rendre les espaces verts aux habitants...

Dans ce contexte la place de l'Europe sera réorganisée pour libérer un espace public et créer une place centrale en réorganisant les déplacements automobiles et piétonniers permettant de mieux connecter les équipements et les commerces du quartier avec notamment les transports en commun.

Les enjeux de ce projet sont :

- créer un cœur de quartier mixte et actif en conservant les arbres existants et du stationnement,
- créer un espace public central et partagé donnant une place aux piétons et aux usages,
- réorganiser les déplacements doux pour les rendre plus lisibles et mieux les connecter aux équipements et commerces du quartier avec les transports en commun,
- modifier la circulation dans le quartier pour générer des changements de comportements avec une circulation apaisée,
- conforter le patrimoine paysager existant du quartier Grand Parc.

LES OBJECTIFS :

Situé au nord de Bordeaux, la place de l'Europe est intégrée dans le quartier du Grand Parc, un site de 60 ha composé de logements et d'équipements.

La place de l'Europe est le véritable cœur du quartier. Sa position centrale génère des convergences de flux liés à la présence d'équipements publics et devra répondre aux objectifs suivants :

-aménager la place pour créer un lieu de rencontre

La place de l'Europe sera réorganisée pour libérer des espaces piétons et créer une place dédiée à un marché. Les commerces du centre commercial devront se connecter à cet aménagement.

La réorganisation de la circulation automobile permettra de retrouver des espaces aménagés en larges parvis (devant l'église de la Trinité, devant les groupes scolaires et au droit du centre commercial) et la création d'une allée accueillant piétons et cyclistes dans un espace partagé.

-réorganiser le stationnement en conservant les arbres

Les arbres de la place de l'Europe jouent un rôle important dans le paysage du quartier du Grand Parc. C'est aussi le lieu d'ombrage et un îlot de fraîcheur du quartier. L'aménagement du parking doit permettre de conserver les platanes existants sains tout en organisant le stationnement.

-réorganiser la circulation automobile pour retrouver du lien entre la place, le parc et les équipements du quartier

Pour créer un lien entre le parking, le parc, les commerces, les logements et les équipements (La Poste, la mairie de quartier, les écoles,...), une restructuration de la circulation est le levier important pour l'aménagement de la place de l'Europe.

La rue des Frères Portmann sera supprimée en partie nord de la place et sera déplacée au sud devant le bâtiment Ingres en double sens (sur une voie existante à sens unique). Le giratoire existant au carrefour de la rue Portmann et du cours de Luze sera supprimé.



Pole Territorial de Bordeaux
Service Aménagement Urbain

Commune de Bordeaux

PLACE DE L'EUROPE

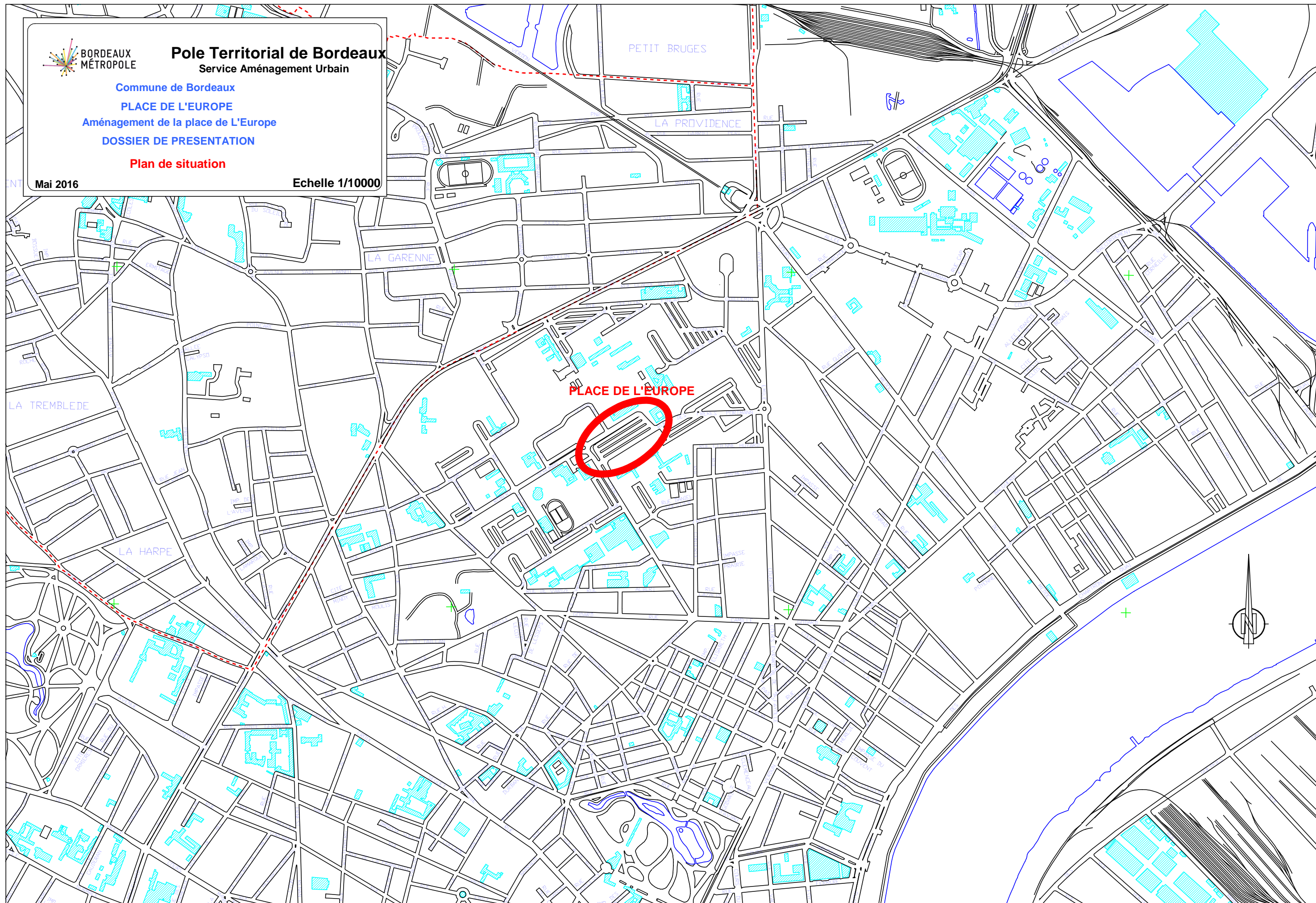
Aménagement de la place de L'Europe

DOSSIER DE PRESENTATION

Plan de situation

Mai 2016

Echelle 1/10000



VILLE DE BORDEAUX
 Projet urbain du
quartier du Grand Parc

PLAN GUIDE
 Actualisation 01- juin 2016

1. RELIER, CONNECTER, MAILLER

- Pôles de transport (tramway, bus) connectés
- Les grandes allées (axes piétons et cyclables structurants)
- Voies créées
- Stationnement public

2. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES POLARITES

- Polarités commerciales à ouvrir sur l'espace public et à densifier
- Espace public majeur à dominante piéton
- Equipements structurants métropolitains

3. REINVENTER LE (GRAND) PARC

- Allées du parc
- Clairières
- Bande de jeux
- Bande sportive
- Jardins intimes (familiaux, partagés, de séniors)

**4. VALORISER LE PATRMOINE RESIDENTIEL
 ET INTRODUIRE DE NOUVELLES FORMES D'HABITER**

- Réhabilitations, extensions (jardins d'hiver, loggias, ...)
- Les seuils (mise à distance)
- Résidentialisation du stationnement
- Enjeux de mutation connexe
- Projets à l'étude d'échelle intermédiaire

